



ARRÊTÉ N°001/2024

Arrêté de fermeture provisoire Parc de la Chataigneraie 78870 BAILLY

Le Maire de la Commune de BAILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-24 à L2122-28, L2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6.1 ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles L325-1 à L325-3, L362-1, R411-24 et R417-10 ;

VU le Code pénal et notamment son article R610-5 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure article L.511-1 ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté interministériel du 22 mai 1989 relatif à la signalisation routière ;

CONSIDERANT les prévisions météorologiques de Météo France pour les prochains jours annonçant un avis de tempête accompagnée de vents violents sur tout le département ;

CONSIDERANT le risque avéré de chute d'arbres ou de branches d'arbres dans le parc de la Chataigneraie ;

CONSIDERANT que pour la sécurité des usagers du parc il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à éviter les accidents ;

ARRETE

ARTICLE 1- Pour des raisons évidentes de sécurité, le parc de la Chataigneraie sera fermé au public, à partir du mardi 2 janvier 2024 et jusqu'à nouvel ordre. Il ne sera possible ni d'y séjourner, ni de le traverser.

ARTICLE 2- La mise en place de barrières et l'affichage du présent arrêté seront effectués par les services techniques de la ville.

ARTICLE 3- Les contraventions au présent arrêté seront constatées et les contrevenants poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 4- Monsieur le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi, la Police Municipale de Bailly, et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Bailly sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliations sont adressées à :

Versailles Grand Parc deplacements@agglovgp.fr et plaine@agglovgp.fr

M. le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi bta.noisy-le-roi@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La Police municipale de Bailly police@mairie-bailly.fr

Le SDIS LOU.prevision@sdis78.fr

Monsieur le Directeur des Services Techniques sebastien.mesnard@mairie-bailly.fr

Fait à Bailly, le 02 janvier 2024

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint au Maire délégué aux budgets et finances, affaires générales,



Eric VERSPIEREN